

Communiqué quant à la proposition de loi de la création d'un ordre des psychologues

Le Conseil d'Administration de l'ANPEC a été surpris, comme de nombreux psychologues et organisations de psychologues, par la proposition de loi, de 25 députés du 7 avril dernier, quant à la création d'un ordre des psychologues.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4055_proposition-loi?fbclid=IwAR2AkXf7fRINo61vee_4ks4KIw13WfCnHanfAqOdNPCEdGquW9SGsccLIg#

Cette proposition émane de trois psychologues et le député qui l'a portée à l'Assemblée Nationale n'a pas souhaité répondre à la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie) et au Snp (Syndicat national des psychologues), après les avoir sollicité en novembre 2020 sur cette question. Ces deux organisations de psychologues lui avaient rappelé, alors, l'existence du Cerédépsy et son travail sur la réglementation du Code de déontologie.

Cette proposition de loi résulte d'une absence de concertation avec la profession. Elle traduit, par ses attendus rédactionnels et ses propositions structurelles, une profonde méconnaissance de l'histoire de la profession, de ses positions, de son organisation statutaire, de ses orientations de travail avec les ministères et des modalités les plus adaptées pour faire promouvoir une psychologie et des psychologues au service de la population.

L'ANPEC, en accord avec l'ensemble des organisations du Cerédépsy, tient à souligner son opposition à cette proposition, tant sur le fond que sur la forme, de création d'un ordre de psychologues.

Le Conseil d'Administration de l'ANPEC
16 avril 2021